

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

(CONVOCATION DU 21 MARS 2023)

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs Christophe PIERRETON, Vincent AUGÉ, Grégory BORRIONE, Nicolas GUICHET, Aïssa HAMADI, Vincent JULLIEN, Jean MAURETTO, Jean-Gérard MICHOUX, Roland PARAVY, Michel ROUX  
Mesdames Libérata CORTESE, Catherine DEBAISIEUX, Martine FIORESE, Corinne GIRERD, Françoise MERLE, Dénissa NEBOUT, Isabelle TISSOT  
Formant la majorité des membres en exercice

### ÉTAIENT EXCUSÉS

Madame Cécile BEGARD donne pouvoir à Madame Françoise MERLE.  
Monsieur Pascal BOUVIER donne pouvoir à Monsieur Michel ROUX.  
Madame Nadia EBEBEDEN donne pouvoir à Monsieur Vincent JULLIEN.  
Monsieur Patrick ETELLIN donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON.  
Monsieur Camille FALCON  
Madame Fadila LABROUKI donne pouvoir à Monsieur Aïssa HAMADI.

Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer la délibération sur la taxe foncière bâtie et d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

**Point 3** : Aide aux particuliers pour la rénovation énergétique

**Point 19** : Avenue des Salins - Déclassement du domaine public d'une parcelle de Terrain.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de l'ordre du jour proposées.

### I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de réunion du 23 janvier 2023, **adopte**, à l'unanimité, le procès-verbal qui en a été dressé.

### II. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame Libérata CORTESE rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 23 janvier 2023 fixant les taux d'imposition pour l'année 2023.

Cette délibération a fait l'objet d'un courrier d'observation de la Préfecture, en date du 8 mars 2023, précisant son caractère incomplet, puisqu'elle fixe uniquement les taux des taxes foncières. Or, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame Libérata CORTESE propose de maintenir les taux actuellement applicables.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,06 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,38 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,77 %.

- **CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **III. AIDE AUX PARTICULIERS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes aides pour favoriser les travaux de rénovation énergétique des logements.

#### **Aides nationales :**

- MaPrimeRénov', une aide pour tous en copropriété et sous conditions de ressources en maison individuelle,
- Eco-prêt à taux zéro accessible sans condition de ressources pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements achevés depuis plus de 2 ans,
- Certificats d'Économie d'Énergie et Primes « Coups de pouce »
- TVA à taux réduit à 5.5 % pour les logements achevés depuis plus de 2 ans et occupés à titre de résidence principale ou secondaire
- Des aides pour les ménages modestes avec l'ANAH (Association Nationale de l'Habitat),

#### **Aides locales :**

- Le Conseil Départemental de la Savoie : « Savoie Rénov' Energie »
- La communauté d'agglomération de Grand Chambéry

#### **TRAVAUX Aide MaPrimeRénov'**

Isolation de la toiture 20 €/m<sup>2</sup>  
Isolation Thermique des murs par l'Extérieur 60 €/m<sup>2</sup>  
Changement des menuiseries 100 €/fenêtre  
Chaudière granules de bois 9 000 €

Pour encourager les propriétaires, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter l'aide de Ma Prime rénov' de 5 %.

L'instruction sera faite par le guichet unique **MaPrimeRénov'**.

Une subvention sera versée au propriétaire dans la limite du budget communal dédié de 20 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide supplémentaire de 5 % aux bénéficiaires de Ma Prime rénov'.

### **IV. AIDE A L'INSTALLATION DE COMMERCES DANS LE CENTRE BOURG – VIVAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 11 avril 2022 décidant de mettre en place un dispositif de soutien aux activités du centre bourg de la Commune de Barby en complément du dispositif de la Région « performance globale financer mon investissement commerce et artisanat ».

Le plafond des dépenses éligibles avait été fixé à 50 000 € HT avec un taux d'aide communale de 10 %.

VIVAL a sollicité la Commune et la Région pour l'attribution de subventions dans le cadre de ce dispositif.

Le montant total des travaux éligibles s'élève à 168 000 € HT.

La subvention maximale pouvant être accordée par la Commune s'élève à 5 000 €. Celle-ci pourra être versée sur production des factures acquittées et certifiées relatives aux investissements subventionnés et conformément aux modalités prévues par la délibération n° 22/2022 du 11 avril 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 5 000 € à VIVAL au titre du dispositif de soutien aux activités du centre bourg de la Commune de Barby.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 5 000 € à VIVAL au titre du dispositif de soutien aux activités du centre bourg de la Commune de Barby.

#### **V. DEMANDE DE SUBVENTION ET PRÊT AUPRES DE LA CAF POUR LA RENOVATION DU BATIMENT DES MOUETTES**

Madame Libérata CORTESE, Adjointe aux Finances, rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du Centre de loisirs. Ce projet peut faire l'objet d'un soutien à l'investissement sur fonds propres de la CAF, par l'intermédiaire de l'attribution d'une subvention assortie d'un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 200 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le projet de rénovation et d'extension du bâtiment des Mouettes accueillant le Centre de Loisirs dont le coût est estimé à 1 275 910,12 € HT,
- Considérant que ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie,
- **DECIDE DE SOLLICITER** la Caisse d'allocation Familiales de la Savoie pour ces travaux, afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible ainsi que l'attribution d'un prêt à taux zéro.
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou un adjoint le suppléant pour réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au règlement sont inscrits au budget de la Commune.

#### **VI. ACTUALISATION DU MONTANT DES TRAVAUX DU BATIMENT LES MOUETTES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint délégué aux Travaux, rappelle à l'assemblée la délibération prise le 14 novembre 2022 pour la demande de subvention au titre de la DSIL 2023 concernant les travaux de rénovation du bâtiment des Mouettes accueillant le centre de loisirs et les services périscolaires.

Après réception des offres des entreprises, le dossier initialement déposé le 13 janvier 2023, a fait l'objet d'une mise à jour et a été réactualisé le 10 février 2023. Les montants de travaux ont évolué passant de 935 000 à 1 275 910,12 euros HT.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver le coût réactualisé de ce programme de travaux s'élevant à 1 275 910,12 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un complément au dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR/DSIL 2023 en vue d'en réactualiser le montant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux réactualisé présenté portant sur la rénovation du bâtiment des Mouettes.
- **APPROUVE** le coût de ces travaux pour un montant total de 1 275 910,12 € HT.
- **DEMANDE** à la Préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL 2023 l'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour ces travaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un complément au dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2023 en vue d'en réactualiser le montant.
- **SOLLICITE** auprès de la Préfecture l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

#### **VII. ACTUALISATION DU MONTANT DES TRAVAUX DU BATIMENT LES MOUETTES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL**

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint délégué aux Travaux, rappelle à l'assemblée la délibération prise le 14 novembre 2022 pour la demande de subvention au titre du contrat départemental de Savoie 2022-2028 pour les travaux de rénovation du bâtiment des Mouettes accueillant le centre de loisirs et les services périscolaires.

Après réception des offres des entreprises, le dossier initialement déposé le 14 octobre 2022, a fait l'objet d'une mise à jour et a été réactualisé le 24 février 2023. Les montants de travaux ont donc évolué passant de 935 000 à 1 275 910,12 euros HT.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver le coût réactualisé de ce programme de travaux estimé à 1 275 910,12 euros HT et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un complément au dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR/DSIL 2023 en vue d'en réactualiser le montant.

VU le Contrat Départemental de Savoie 2022-2028,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté portant sur le réaménagement du bâtiment « Les Mouettes ».
- **APPROUVE** le coût de ce projet pour un montant de 1 275 910,12 € HT.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer un complément au dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental en vue de réactualiser le montant de ce projet.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental l'autorisation de débiter les travaux avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

## **VIII. AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 9 novembre 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

- **APPROUVE** l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.

## **IX. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION PREVUE A L'ARTICLE R511-13 DU CODE DE L'EDUCATION**

Madame Françoise MERLE, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, Enfance, Jeunesse informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité d'organiser des mesures de responsabilisation en partenariat avec les collèges.

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement ou pas, à des activités de solidarité, culturelles ou de formations à des fins éducatives.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard

de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

La signature d'une convention cadre entre le collège et la commune est nécessaire, afin de déterminer les règles que chacun s'engage à respecter pour la mise en œuvre de cette mesure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée pour la mise en place de mesures de responsabilisation
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

## **X. CONVENTION DE NETTOYAGE DE GRAFFITIS**

Monsieur Vincent JULLIEN, adjoint aux travaux, rappelle les événements récents de graffitis sur la commune.

Dans le cadre de la préservation du cadre de vie des Barbysiens, la commune de Barby mène une politique active anti graffitis.

Outre les interventions des services techniques sur le domaine public, la Ville de Barby pourrait proposer la prise en charge, à titre gratuit, du nettoyage de graffitis, sur les propriétés privées de particuliers, de sociétés et sur les commerces bordant le domaine public de la commune dans les conditions fixées dans la convention annexée à cette délibération.

Monsieur Vincent JULLIEN propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de la prise en charge, à titre gratuit, du nettoyage de graffitis, sur les propriétés privées de particuliers, de sociétés et sur les commerces bordant le domaine public de la commune, sous réserve de la signature d'une convention avec chaque bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge à titre gratuit le nettoyage de graffitis.
- **APPROUVE** le modèle de convention présenté en annexe de la délibération.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention jointe ainsi que tout document y afférent.

## **XI. CHANTIERS EDUCATIFS**

Madame Françoise MERLE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de chantier éducatif sur Barby proposé par le Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie dans le cadre de son action éducative, en lien avec les services techniques de la Commune.

Le chantier aura lieu du 17 au 21 avril 2023. Il concernera 6 jeunes encadrés par l'équipe éducative du Service de Prévention Spécialisée.

Les jeunes réaliseront des travaux de peinture et lasure sur des équipements de l'école maternelle (casiers à chaussons, porte-manteaux).

Le coût total de la main d'œuvre s'élèvera à 3 791 €. Les matériaux et matériels seront fournis par le Service de Prévention de la Sauvegarde et facturés à la mairie en fin de chantier.

La signature d'une convention avec le Service de Prévention Spécialisée est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Service de Prévention Spécialisée nécessaire à la réalisation des chantiers éducatifs proposés.

**XII. ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER ZONE D'ACTIVITES – RUE DE BRANMAFAN : PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE**

Monsieur Christophe PIERRETON, Maire, informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) portant sur la vente de la parcelle AK n°37, située 417 rue de Branmafam à Barby, d'une contenance de 18 ares et 92 centiares, au prix de 590 000,00 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 11 800 € HT.

Chambéry-Grand Lac Economie ne souhaite pas acquérir ce tènement immobilier.

Suite à une visite des locaux, la Commune a fait part de son souhait de les acquérir dans le projet d'y installer les ateliers municipaux. L'acquéreur initial a fait part de sa renonciation à l'acquisition de ce bien.

Afin de lui permettre de réaliser ce projet, la commune sollicite l'EPFL pour l'acquisition de ce tènement immobilier.

Une convention de portage d'une durée de 6 ans doit être signée avec l'EPFL pour l'acquisition de ce bien situé 417 rue de Branmafam, à l'amiable, au prix de 590 000 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 11 800 € HT, et portant sur la parcelle suivante :

Référence cadastrale	adresse	Surface (m2)	Nature cadastrale	zonage
AK37	417 rue de Branmafam	1 892 m2	sols	UAi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'EPFL de la Savoie pour acquérir la parcelle mentionnée ci-dessus,
- **ACCEPTE** les modalités d'intervention de l'EPFL, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières figurant dans la convention ci-annexée,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**XIII. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AGIR abcd Savoie Haute-Savoie**

Madame Françoise MERLE, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal la présence de l'association AGIR abcd qui intervient sur la Commune de Barby pour organiser des cours d'alphabétisation et de FLE au profit des enfants allophones récemment arrivés dans la Commune.

Les conditions d'intervention de l'association doivent être formalisés dans le cadre d'une convention.

Le projet de convention prévoit un accompagnement sous forme de séances pédagogiques et ludiques en langue française en individuel ou petit groupe de 2-3 enfants de même niveau.

Les interventions sont planifiées sur l'année scolaire, les mercredis matin. Elles sont assurées suivant les besoins, par plusieurs bénévoles, membres de l'association.

La convention signée pour la période du 2 mai au 31 décembre 2022, étant arrivée à échéance, il s'agit de la renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Une subvention d'un montant de 200 euros sera attribuée pour participation aux frais de fonctionnement de l'association et aux frais de déplacement des intervenants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée à intervenir avec l'association AGIR abcd Savoie Haute-Savoie.
- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 200 euros à l'association AGIR abcd Savoie Haute-Savoie pour couvrir les frais de déplacement des intervenants n'habitant pas sur la commune de Barby.

#### **XIV. AVENUE DES SALINS - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 14 novembre 2022 approuvant la vente des parcelles cadastrées section AC n° 634 et n° 167 au profit de la copropriété CHAPPUIS.

La parcelle section AC n° 634 étant issue du domaine public, suite à la prise d'un arrêté d'alignement en date du 31 janvier 2020 et à la détermination de l'emprise à céder par un géomètre-expert, celle-ci doit faire l'objet d'un déclassement avant sa cession.

Cette parcelle n'était pas affectée au public, puisque plantée d'arbres depuis de nombreuses d'années. Une enquête publique préalable à son aliénation n'est donc pas nécessaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public de la parcelle section AC n° 634 afin de finaliser sa vente au profit de la copropriété CHAPPUIS.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement d'une emprise du domaine public de la parcelle section AC n° 634, située « avenue des Salins ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint le suppléant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

#### **XV. LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le moustique tigre Originaire du Sud-Est asiatique, le moustique tigre *Aedes albopictus*, s'est installé dans le département de la Savoie depuis 2014. Son périmètre de colonisation s'est étendu progressivement et en 2021, le nombre de communes colonisées s'élevait à 62.

Connu pour permettre la transmission de certains virus comme le chikungunya, la dengue ou le Zika, le moustique tigre est un « moustique à forte capacité de nuisance » notamment lié au fait que l'espèce humaine constitue une cible privilégiée et que le moustique tigre trouve un espace de reproduction et de vie adapté dans les espaces publics et privés (balcons, jardins) à la faveur de la présence des eaux stagnantes.

Le Maire propose de signer une convention qui définit les engagements techniques et financiers pour expérimenter une forme d'accompagnement de l'EID Rhône-Alpes auprès de la Commune et ainsi permettre un transfert de compétences techniques et scientifiques à travers le programme « action moustique tigre ». Au terme de cette action, la Commune devra définir les actions qu'elle souhaite mettre en œuvre contre le moustique tigre et les moyens humains et techniques internes et externes qu'elle peut y consacrer, de façon à élaborer un plan d'actions réaliste, opérationnel et adapté à ses attentes.

Cette convention engage la commune dans un programme de lutte contre le moustique tigre et pour une participation financière de 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de lutte contre le moustique tigre avec l'EID.
- **APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de 500 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de lutte contre le moustique tigre avec l'EID.

**XVI. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE RLPi ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR DELIBERATION DU 26 JANVIER 2023**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de RLPi arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2023.

Il rappelle que Grand Chambéry, compétent en matière de plan local d'urbanisme, s'est engagé dans l'élaboration du RLPi sur l'ensemble de son territoire par une délibération en date du 28 mars 2019.

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et après concertation avec les communes, le conseil communautaire a arrêté le projet de RLPi par délibération du 26 janvier 2023.

Le règlement local de publicité est un document qui encadre l'affichage extérieur (publicités, enseignes et préenseignes) en adaptant la réglementation nationale fixée par le code de l'environnement à un contexte local. Cette adaptation de la réglementation nationale ne peut se faire que dans un sens plus restrictif, à l'exception de certains espaces protégés (abords des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables) ou le règlement local peut assouplir l'interdiction de publicité.

La procédure d'élaboration du RLPi est calquée sur celle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements, dont il constituera une annexe.

Douze communes disposaient d'un RLP communal. Aux termes de l'article L. 581-14-3 du code de l'environnement, faute d'une modification ou d'une révision qui les rendrait conformes au régime des RLP "post-loi Grenelle", l'ensemble de ces règlements communaux, sauf un (Saint-Alban Leysse) sont devenus caducs le 14 juillet 2020, entraînant un retour à l'application de la réglementation nationale.

L'entrée en vigueur du RLPi permettra d'adapter de doter à nouveau l'ensemble des communes d'un document couvrant l'intégralité de notre territoire et de rétablir le transfert du pouvoir de police de l'affichage à chacun des maires.

En cohérence avec les orientations du PLUi HD et avec les différentes politiques publiques portées par l'agglomération, les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de ce règlement local de publicité avaient été définis comme suit par le conseil communautaire en prenant en compte la diversité du territoire de Grand Chambéry :

- Assurer un traitement cohérent de la publicité extérieure sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry et garantir un cadre de vie de qualité en prenant en compte la diversité des paysages de l'agglomération de la cluse urbaine aux territoires ruraux et de montagne.
- Développer l'attractivité de notre territoire
- Harmoniser les règles et permettre le développement d'outils
- Mettre en œuvre un règlement et des outils adaptés aux communes de l'agglomération.

Chacun des conseils municipaux a débattu des orientations générales du futur document au cours du premier semestre 2022. Le conseil communautaire a ensuite organisé ce débat lors de sa séance du 10 novembre 2022.

Le projet de RLPi prévoit notamment en matière de publicité et préenseignes, :

- un renforcement des lieux d'interdiction d'affichage
- un renforcement et une homogénéisation des règles d'esthétique et de densité
- une participation à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction de la pollution lumineuse avec l'extinction nocturne de tous les dispositifs de 22 h à 7 h et l'interdiction du numérique

Concernant les enseignes, des principes communs, applicables à tout dispositif, sont également définis, notamment :

- un renforcement des lieux d'interdiction d'affichage
- une participation à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction de la pollution lumineuse avec l'extinction nocturne de tous les dispositifs de 22 h à 7 h et l'interdiction du numérique
- une volonté de maîtriser l'implantation et la densité des enseignes pour favoriser la lisibilité des paysages et une mise en avant des activités et de leurs façades

Le projet de RLPi ainsi arrêté par le conseil communautaire a été envoyé à chacune des communes membres en tant que personne publique associée. Il est également consultable en format papier au siège de Grand Chambéry et à l'antenne des Bauges.

La consultation des communes dans le cadre de la procédure d'élaboration du RLPi :

En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le projet de RLPi arrêté par le Conseil communautaire doit désormais être soumis pour avis aux communes. Si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations générales ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet de RLPi devra faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le RLPi arrêté complété des avis émis dans le cadre de la consultation sera soumis à une enquête publique prévue en juin 2023 en fonction des avis des communes

Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de RLPi présenté.

Au regard du projet de RLPi ainsi présenté et des discussions en séance, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté par le Conseil communautaire de Grand Chambéry. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

## **XVII. JUMELAGE AVEC LA COMMUNE D'ILVA MICA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique des échanges avec le village d'ILVA MICÀ en Roumanie depuis la mise en place du parrainage de ce village par la commune de Barby, le 12 mai 1989, par l'intermédiaire de l'association « opération villages roumains ». De nombreuses actions et échanges ont eu lieu jusqu'au voyage officiel du mois d'août 2022.

Un projet de création de jumelage a été évoqué lors de ce voyage.

Il rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal d'Ilva Mica, lors de son conseil municipal du 13/10/2022, s'est prononcé en faveur d'un accord de principe pour débiter les démarches nécessaires au jumelage officiel entre les deux communes.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 novembre 2022 qui avait validé le principe de la création d'un jumelage avec la commune d'Ilva Micà.

Aujourd'hui, le Maire propose une nouvelle étape en adoptant la convention entre le Comité de Jumelage BARBY - ILVA MICA et la Commune de BARBY qui définit le fonctionnement, les responsabilités et les financeurs

entre les deux parties, ainsi que le serment de jumelage qui sera signé entre les deux Maires lors de la venue de la délégation Roumaine fin 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention du comité de jumelage BARBY - ILVA MICA.
- **APPROUVE** le serment de jumelage avec ILVA MICA.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents.

## **XVIII. SUBVENTION EN FAVEUR DE LA POPULATION UKRAINIENNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans un communiqué du 2 février 2023, l'AMF indique que les besoins des Ukrainiens se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique, tels que des générateurs électriques.

En effet, depuis cet automne, les incessants bombardements de l'armée russe sur les installations de productions d'énergie ukrainiennes privent de nombreux Ukrainiens de chauffage et d'électricité. Face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) et la Protection Civile ont décidé de lancer un nouvel appel commun national aux dons financiers.

Chaque don permettra à la Protection Civile d'acheter et d'acheminer en Ukraine des générateurs qui assureront l'alimentation de plus de 700 sites sensibles (écoles, hôpitaux, stations de pompage...) et « points de résilience », ces lieux où les ukrainiens se retrouvent pour se réchauffer, recharger leurs appareils électriques, notamment leurs smartphones, cuisiner...

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le versement d'un don d'un montant de 1 000 € à la FNPC (Fédération Nationale de Protection Civile) pour soutenir la population Ukrainienne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la FNPC (Fédération Nationale de Protection Civile) pour soutenir la population Ukrainienne.

## **IXX. SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA POPULATION TURQUE ET SYRIENNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans un communiqué de presse du 10 mars 2023, l'AMF indique qu'à la suite des terribles séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie, l'AMF et ACTED ont lancé un appel aux dons pour déployer des opérations de soutien d'urgence aux populations touchées.

Grâce au concours de nombreuses communes de France, ACTED a pu apporter un soutien humanitaire conséquent sur place depuis le 6 février dernier.

Ainsi, en Turquie, ACTED a notamment distribué des kits d'hygiène pour bébé et pour adulte au sein des provinces de Adiyaman, Hatay et Kahramanmaras, fourni des paniers alimentaires à Hatay et apporté des couvertures dans les provinces de Hatay et Kahramanmaras. ACTED a également déployé des mesures pour assurer l'accès des populations à l'eau.

L'ONG a installé 4 réservoirs d'eau à Hatay, apporté de l'eau potable à près de 25 000 personnes au sein des trois provinces, et installé des réservoirs supplémentaires au sein d'infrastructures essentielles telles qu'un hôpital.

En Syrie, ACTED a apporté une assistance monétaire multi-usages à près de 10 000 personnes, distribué des kits d'hygiène, des kits d'abris d'urgence et des kits de cuisine à plus de 25 000 personnes, et assuré un accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à plus de 80 000 personnes (pompes à eau, nettoyage des latrines, entretien des réseaux d'eau usées, gestion des déchets solides au sein de centres d'accueil).

L'AMF continue de soutenir ces opérations, et renouvelle son appel aux communes et intercommunalités de France qui le souhaitent à participer à cet élan de solidarité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le versement d'un don d'un montant de 1 000 € à l'ACTED pour soutenir les populations Turque et Syrienne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ACTED pour soutenir les populations Turque et Syrienne.

## **XX. LISTE DES ENGAGEMENTS**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant € TTC</b>	<b>date</b>
VOL FEU	CAMERA GYMNASSE	4 680,00 €	22/03/2023
JARDILAND	BACHE+AGRAFES MODULES	224,02 €	22/03/2023
ASS	VETEMENTS SERVICES TECHNIQUES	598,00 €	20/03/2023
SUPGR	LOCATION VEHICULE DEMENAGEMENT	288,00 €	20/03/2023
ASS	VETEMENTS AGENTS ST	1 613,46 €	20/03/2023
PLG	DISTRIBUTEUR + SAVONS ECOLE MATERNELLE	1 339,68 €	20/03/2023
ERDB	MAT ECLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTE MD	396,00 €	16/03/2023
Magali THIBOUD	FRESQUES MURALES ECOLE MATERNELLE MD	1 660,00 €	13/03/2023
ACS	CONTRAT ACS MD	3 000,00 €	09/03/2023
LOCASELF	COUTEAU POUR BROYEUR MD	671,71 €	09/03/2023
VAUDAUX J,	TONDEUSE FRONTALE MD	308,34 €	09/03/2023
Echo Vert	TERREAU BACS PLACE DE LA MAIRIE MD	2 316,60 €	07/03/2023
SAVOIE ISOL	FLOCAGE COUPE-FEU REHBILITATION PRESBYTERE	3 459,50 €	07/03/2023
Echo Vert	FOURNITURES FLEURISSEMENT MD	1 131,44 €	06/03/2023
Echo Vert	FERTILISATION DES STADES MD	3 587,10 €	06/03/2023
Echo Vert	COPOJEUX SOL AMORTISSANT AIRES DE JEUX MD	3 517,50 €	06/03/2023
E2S	REPLACEMENT MOTO VENTILATEUR SOUFFLAGE MD	3 541,20 €	06/03/2023
YESSS ELECTRIQU	PROJECTEUR EGLISE	200,26 €	06/03/2023
CHOLAT JARDINS	DIVERSES PLANTES MD	1 256,60 €	06/03/2023
DARTY	SECHE LINGE ET LAVE LINGE MD	859,98 €	06/03/2023
LOCASELF	TONDEUSE DIVERS	648,00 €	06/03/2023
Alpes Bureau	TABLEAU BLANC EMAILLE MD	857,70 €	06/03/2023
CABESTAN	MISSION OPC CENTRE DE LOISIRS	19 800,00 €	06/03/2023
CABESTAN	MISSION OPC CRECHE	19 800,00 €	06/03/2023
GACHET-MAUROZ R	SONORISATION FESTIVMALATRAY	1 000,00 €	27/02/2023
EOLAS	ABONNEMENT ANNUEL AU PACK WEBPUBLIC MD	768,00 €	24/02/2023
PROP' COLOR	MATERIEL ENTRETIEN PERISCOLAIRE MD	3 255,45 €	24/02/2023
SUPGR	CARBURANT SPB95 VEHICULES 2023	5 000,00 €	23/02/2023
AGLIETTA SAS	REPRISES PIEDS DE CHUTES EP DANS PATIO ECOLE MATERNELLE	630,00 €	23/02/2023
BERLIOZ	SUIVI D'ENTRETIEN DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL MD	3 744,00 €	23/02/2023
BERLIOZ	SUIVI ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL DANIEL BOUVIER	4 200,00 €	23/02/2023
ALPES ISOLATION	SOUS TRAITANCE ADITEC ECOLE MATERNELLE	7 915,00 €	23/02/2023
E2S	REPLACEMENT RESISTANCE BALLON MD	1 418,40 €	22/02/2023
Dauphiné média	ANNONCE LEGALE ASSURANCE COMMUNE	331,49 €	21/02/2023
GARAGE SICLARI	Achat 6 pneus neige véhicules ST	579,67 €	20/02/2023
TRAITEUR A TABL	Apéritif dinatoire Voeux au personnel 02/12/2021 100 personnes	350,00 €	20/02/2023
IMPPO	2000 papier en-tête + 3000 enveloppes 110 x 220 à fenêtre	595,20 €	20/02/2023

PROTECT HOME	piège moustique tigre	1 932,00 €	20/02/2023
LOC'NACELLE	Location nacelle une journée pour entretien gymnase	530,30 €	20/02/2023
SER, TPR	Entretien des voiries communales	3 856,49 €	20/02/2023
LOCASELF	entretien tondeuse	247,31 €	20/02/2023
Bouygues Energi	Dépose/Repose mât devant Immeuble les Gramminets	675,12 €	20/02/2023
VERITAS	Contrôle technique d'un WC PMR	228,00 €	20/02/2023
E2S	CONTRAT DE MAINTENANCE GENIE CLIMATIQUE DEPANNAGES FORFAITAIRES	1 202,83 €	20/02/2023
ONF	Sécurisation des sentiers en forêt	1 868,58 €	20/02/2023
RACINE	fauchage association racine	560,00 €	20/02/2023
PROVENT NICOLAS	Fauchage PROVENT	850,00 €	20/02/2023
MOSAIC	Mise en place sauvegarde supplémentaire des données en Cloud	1 728,00 €	20/02/2023
SER, TPR	modification chicane existantes rue des vignes	2 280,00 €	20/02/2023
GEODE	3 missions d'assistance foncières ( sabin, casselagnat et route de leysse)	4 776,00 €	20/02/2023
A & F	Régularisation foncière : Chemin de Casselagnat sur la base de 5 parcelles	9 498,00 €	20/02/2023
A & F	Régularisation foncière : Route de Leysse	1 908,00 €	20/02/2023
A & F	Régularisation foncière : Mission SABIN	1 668,00 €	20/02/2023
A & F	Régularisation foncière : Savoisiennne	648,00 €	20/02/2023
LACOSTE	Commande fournitures ouverture 5ème classe école maternelle-Julie Thiery	1 785,66 €	20/02/2023
PPG Distributio	peinture démolition parking cimetièrre	205,02 €	20/02/2023
DOUBLET	pavoisement drapeau	716,88 €	20/02/2023
INTRAMUROS	Application mobile d'information à la population	2 304,00 €	20/02/2023
VOL FEU	alarme préau	3 084,00 €	20/02/2023
Total Energies	Contrat gaz bâtiments	15 000,00 €	20/02/2023
YESSS ELECTRIQU	10 multiprises mairie	277,51 €	20/02/2023
VAUDAUX J,	Dépannage broyeur	1 089,88 €	20/02/2023
MARBRERIE SEGUI	réparation columbarium	750,00 €	20/02/2023
WATERLAB	Cuisine temporaire Ecole Simone VEIL	6 118,92 €	20/02/2023
MEILLAND RICHA	Rosiers	681,55 €	20/02/2023
SAS MOOV & COOK	modules cuisine provisoire déménagement Les Mouettes	53 000,00 €	20/02/2023
COUGNAUD	Prolongation location modulaires école maternelle 22 23	56 409,48 €	20/02/2023
ERDB	ACCIDENT 08 OCTOBRE 2021 AVENUE RENE CASSIN ENTRER CLOS GAILLARD LM	6 747,00 €	20/02/2023
VERITAS	Contrôle technique bâtiments commune	3 500,00 €	20/02/2023
AGATE	Formation sur le logiciel Ecompta Agate	700,00 €	20/02/2023
VIDONI FREDERIC	Spots basse conso sculpture animée	210,00 €	20/02/2023
CAILLET Gilbert	Sapins 2022	236,50 €	20/02/2023
GARAGE SICLARI	entretien citroën berlingo	393,07 €	20/02/2023
GARAGE SICLARI	réparation renault maxity	473,42 €	20/02/2023
GAP EDITIONS	CARTE DE VOEUX 2023	594,00 €	20/02/2023
GAP EDITIONS	2400 EXEMPLAIRES BARBY AVEC VOUS NUMERO 8 MD	3 300,00 €	20/02/2023
ROUSSEY	KIT DOSEUR DETERGENT ; DOSEUR RINCAGE ; FRAIS PORT USINE MD	308,30 €	20/02/2023
VAUDAUX J,	REPARATION TRACTEUR RENAULT MD	204,84 €	20/02/2023
SOUPE	FOURNITURE DE VEGETAUX MD	2 090,50 €	20/02/2023
Renault Trucks	REPARATION MAXITY	292,96 €	20/02/2023
VUILLERMET HORT	DIVERSES FLEURS	1 894,61 €	20/02/2023

ADIS	INTERPRETES FRANCAIS LANGUE DES SIGNES VOEUX DU MAIRE	346,00 €	20/02/2023
REBALPES	ENREGISTREMENT VIDEO VOEUX DU MAIRE	800,00 €	20/02/2023
REBALPES	PRISE DE PHOTOGRAPHIES AERIENNES	750,00 €	20/02/2023
GARIN Théâtre	COMMANDE CP CM	1 551,12 €	20/02/2023
BODET	REPLACEMENT DU TINTEMENT DE LA CLOCHE ET MISE EN PLACE DE CONDENSATEUR MD	1 485,00 €	20/02/2023
E2S	CONTRAT DE MAINTENANCE GENIE CLIMATIQUE DEPANNAGES FORFAITAIRES	8 065,20 €	20/02/2023
DIAC LOCATION	LOYER BATTERIE KANGOO DH820ZT 2023 MD	800,00 €	20/02/2023
AMAZON BUSINESS	EQUERRES ROULETTES PANNEAUX ACOUSTIQUES CANTINE	495,09 €	20/02/2023
BERLIOZ	Entretien des terrains de football 2022	5 092,48 €	19/02/2023
COFICIEL SOLUTI	Module salle d'attente	3 815,04 €	19/02/2023
REXEL	matériel ST GYMNASE + MAISON MEDICALE	520,72 €	19/02/2023
E2S	CHAUFFERIE GYMNASE REMPLACEMENT COFFRET ELEC EXTERIEUR LM	898,80 €	19/02/2023
SICA VINS CRUET	60 BOUTEILLES CREMANT DE SAVOIE BLANC	450,00 €	19/02/2023
AGLIETTA SAS	Acompte LOT 1 - GO - Ecole mat	48 000,00 €	17/02/2023
NOVICAP	CSPS école maternelle	3 000,00 €	17/02/2023
BAIMA Odile	Architecte urbanisme école maternelle Phase 2	40 000,00 €	17/02/2023
Prunier Menuise	Acompte Lot 5 - menuiseries	280 000,00 €	17/02/2023
ALBERT & RATTIN	Accompte LOT 6 - Cloisons - Ecole mat	100 000,00 €	17/02/2023
GAILLARD ELECTR	Accompte LOT 8 - Electricité - Ecole mat	55 000,00 €	17/02/2023
GONTHIER	Nouvelle voirie - Lot n°2 : aménagements paysagers et revêtements de surface (LM)	167 000,00 €	17/02/2023
ERDB	NOUVELLE VOIRIE - ERDB LOT N°3 ECLAIRAGE (LM)	25 000,00 €	17/02/2023
IBI BRUN PHILIP	MOE BE FLUIDES ECOLE MATERNELLE	7 000,00 €	16/02/2023
EVOLTEC	Accompte LOT 3 - ventilation - maisons communales	62 548,15 €	16/02/2023
ASEA	Etudes d'urbanisme pré opérationnelle Centre Bourg 2	2 280,00 €	16/02/2023
QUALICONSULT	Controle technique ecole mat	10 689,62 €	16/02/2023
ALP ETUDES	Etudes d'urbanisme pré opérationnelle Centre Bourg 2	4 740,00 €	16/02/2023
ADITEC	Acompte 1 Lot 9 Plomberie chauffage	270 000,00 €	16/02/2023
ISERAMO	Etudes d'urbanisme pré opérationnelle Centre Bourg 2	4 200,00 €	16/02/2023
COLAS	NOUVELLE VOIRIE MARCHE COLAS LOT N°1	181 945,35 €	16/02/2023
AGLIETTA SAS	INSTALLATION DE CHANTIER CANTINE PROVISoire	4 866,72 €	15/02/2023
LOCASELF	TRONCONNEUSE CARBURATEUR ED	212,00 €	15/02/2023
MPF Ingénierie	MOE ECONOMISTE CRECHE	3 600,00 €	14/02/2023
SETIC Fluides	MOE BUREAU FLUIDES CRECHE	7 500,00 €	14/02/2023
BODET	REPLACEMENT DU TINTEMENT DE LA CLOCHE ET MISE EN PLACE DE CONDENSATEUR MD	1 485,00 €	09/02/2023
ENGIE Solutions	CONTRAT DSP RESEAU DE CHALEUR 2023	30 000,00 €	09/02/2023
Bouygues Energi	DEPANNAGE ROUTE DU CHATEAU MD	2 998,00 €	09/02/2023
Entrepot bricol	ISOLATION PREAU GYMNASE MD	1 336,68 €	08/02/2023
AGLIETTA SAS	LOCATION COFFRET DE COMPTAGE EDF MD	864,00 €	08/02/2023
ASCORIA	MISSION ASSISTANCE ANNEE 2023 MD	2 880,00 €	08/02/2023
MOSAIC	ABONNEMENT OFFICE 365 MD	3 732,48 €	06/02/2023
secured technol	LOCATION MATERIEL CAMERA ECOLE MD	1 500,00 €	03/02/2023
EMP2A	CONTRAT DE MAINTENANCE MD	1 424,52 €	01/02/2023
COUGNAUD	MODIFICATION MODULES DEMENAGEMENT ECOLE MD	7 860,00 €	01/02/2023
I2S ASCENSEURS	MAINTENANCE ENTRETIEN ASCENCEURS MD	3 964,28 €	01/02/2023
VOL FEU	TELESURVEILLANCE MD	1 518,05 €	01/02/2023
MOSAIC	ASSISTANCE SYSTEME ET RESEAU ECOLE MD	4 601,98 €	01/02/2023
MOSAIC	ASSISTANCE SYSTEME ET RESEAU MAIRIE 2023 MD	2 517,70 €	01/02/2023

Total Energies	Contrat gaz bâtiments	25 000,00 €	31/01/2023
LOXAM	LOCATION MINI PELLE MD	500,57 €	30/01/2023
APRICO	DISTRIBUTEUR DE SACHETS MD	1 137,24 €	26/01/2023
LACOSTE	MOBILIER ECOLE MD	1 422,14 €	26/01/2023
AGATE	FORMATION LOGICIEL E-COMPTA MD	723,00 €	25/01/2023
RICHEL	BOUTEILLES DE VINS MD	360,00 €	24/01/2023
IMPRIM, PONCET	ENVELOPPES MD	1 330,80 €	24/01/2023
BUTAGAZ	CUBE DE GAZ MD	412,04 €	23/01/2023
Gd Chambér, eau	CONTROLE POINT EAU INCENDIE	1 728,00 €	23/01/2023
LES COPAINS -01	ANIMATION REPAS DES AINES MD	500,00 €	20/01/2023
MANUTAN Collect	TABLE ECOLE MATERNELLE MD	205,63 €	20/01/2023
NATHAN	MOBILIER ECOLE MATERNELLE MD	1 284,00 €	20/01/2023
PIERRON ASCO &	MATERIEL ECOLE MATERNELLE MD	408,50 €	20/01/2023
BOUCHERIE BELLE	VOEUX A LA POPULATION PLATEAU CHARCUTERIE	450,00 €	20/01/2023
PROLIANS	CLOTURE MODULE ECOLE MATERNELLE MD	906,86 €	20/01/2023
SAMU	PUBLICATION SAMU MD	1 560,00 €	20/01/2023
CHEZ LES TONTON	REPAS DES AINES MD	3 325,00 €	19/01/2023
ENERG'ING SARL	Ingénierie Fluides Ilot B école maternelle	1 404,00 €	18/01/2023
GEODE	Document modificatif parcellaire cadastral AM 48;68;69;70;76;78;79;80;81;92	550,00 €	18/01/2023
INGENERGIE Flui	MISSION ETUDES FLUIDES LES MOUETTES (LM)	5 964,00 €	18/01/2023
BECS	Acompte CSPS POste	240,00 €	18/01/2023
DAUPHINE DALLAG	Dallage sol ancienne Poste	2 400,00 €	18/01/2023
SOLS SAVOIE	Acompte Lot 4	855,00 €	18/01/2023
METAIR LAB SAS	Mesures	4 092,00 €	18/01/2023
GRAND CHAMBERY	Dévoisement réseaux Route de la Trousse	76 731,00 €	18/01/2023
SGI INGENIERIE	Vérification charpente existante	1 776,00 €	18/01/2023
QUALICONSULT	MISSION CONTROLE TECHNIQUE LES MOUETTES	4 548,00 €	18/01/2023
NOVICAP	MISSION CSPS CENTRE DE LOISIRS LES MOUETTES	3 778,80 €	18/01/2023
PRO DIRECT FILE	Filet vignes	350,00 €	18/01/2023
ATELIER 2	Etudes d'urbanisme pré opérationnelle Centre Bourg 2	14 340,00 €	18/01/2023
AGATE	Conseil	10 620,00 €	18/01/2023
GEO Synthèse	Acompte	15 750,00 €	18/01/2023
VIDAL Alexandre	PRESBYTERE ET LA SOURCE MISE A JOUR 10 OCTOBRE 2022 LM	29 469,59 €	18/01/2023
ALPES CONTROLES	PRESBYTERE ET LA SOURCE CONTROLE TECHNIQUES (LM)	3 326,40 €	18/01/2023
VERDIS	Mission MOE Aménagement et Urbanisme Secteur du Vieux Village	5 634,60 €	18/01/2023
AMPC	CENTRE LOISIRS LES MOUETTES MISSION ECONOMISTE AMPC (LM)	13 320,00 €	18/01/2023
CDIM	Analyses	291,00 €	18/01/2023
TECHER PATRICK	Lot 6 TECHER	9 592,00 €	18/01/2023
NOVICAP	CSPS école maternelle	3 338,82 €	18/01/2023
BAIMA Odile	Architecte urbanisme école maternelle Phase 2	43 551,28 €	18/01/2023
ALPES CONTROLES	PRESBYTERE ET LA SOURCE MISSION CSPS (LM)	5 360,00 €	18/01/2023
Atelier d'Archi	MOE ARCHI CRECHE	48 787,94 €	18/01/2023
QUALICONSULT	Controle technique ecole mat	10 689,62 €	18/01/2023
ENEDIS	Raccordement électrique parcelles Entrée de ville	5 709,00 €	18/01/2023

VIDAL Alexandre	PRESBYTERE ET LA SOURCE ARCHI VIDAL DESAMIANTAGE ET DEPLOMBAGE (LM)	1 048,35 €	18/01/2023
NOVICAP	MISSION CSPS GYMNASSE REFECTION TOITURE	555,00 €	18/01/2023
SAVOIE ECO LOGI	PRESBYTERE ET LA SOURCE SAVOIE ECO LOGIS CONSEIL (LM)	1 122,04 €	18/01/2023
CABESTAN	PRESBYTERE ET LA SOURCE HONORAIRES CABESTANT BE FLUIDES (LM)	2 004,69 €	18/01/2023
NOVICAP	Mission CSPS Maisons EPFL	1 500,00 €	18/01/2023
COLAS	NOUVELLE VOIRIE MARCHE COLAS LOT N°1	181 945,35 €	18/01/2023
CSPS 3D	SPS Construction sanitaire public église	312,00 €	18/01/2023
Atelier CHARMEB	Ecole maternelle - LOT 2	36 617,18 €	18/01/2023
CSPS 3D	AMENAGEMENT AVENUE D'ONCIEUX DE LA BATHIE MISSION SPS LM	1 800,00 €	18/01/2023
NATHAN	Mobilier ecole nouvelle classe	945,54 €	18/01/2023
LACOSTE	mobilier ecole nouvelle classe	3 293,19 €	18/01/2023
DEFIM	Diagnostic amiante maisons EPFL	1 842,00 €	18/01/2023
ED2S	Acompte LOT 4 - Etanchéité - Ecole mat	31 073,14 €	18/01/2023
QUALICONSLT	Mission Contrôle Technique maisons communales	216,00 €	18/01/2023
AGLIETTA SAS	Acompte LOT 1 - GO - Ecole mat	73 431,06 €	18/01/2023
ADITEC	Acompte 1 Lot 9 Plomberie chauffage	317 476,13 €	18/01/2023
LACOSTE	Commande atelier ouverture nouvelle classe école maternelle	213,96 €	18/01/2023
REVOLTA BLAUDEA	Accompte LOT 3 - Façades - Ecole mat	58 048,71 €	18/01/2023
ALBERT & RATTIN	Accompte LOT 6 - Cloisons - Ecole mat	94 684,62 €	18/01/2023
SOUDEM	Accompte LOT 7 - Serrurerie - Ecole mat	36 135,00 €	18/01/2023
GAILLARD ELECTR	Accompte LOT 8 - Electricité - Ecole mat	80 320,12 €	18/01/2023
CRC	Accompte LOT 10 - Sols durs - Ecole mat	26 417,76 €	18/01/2023
SOLS DECO	Accompte LOT 11 - Sols souples - Ecole mat	80 139,00 €	18/01/2023
KARAMAN	Accompte LOT 12 - Peintures - Ecole mat	78 008,88 €	18/01/2023
ARNAUD DEMOLITI	Acompte désamiantage déplombage presbytère	18 717,60 €	18/01/2023
Impérium Ouvert	Accompte LOT 1 - menuiseries - maisons communales	54 233,00 €	18/01/2023
EVOLTEC	Accompte LOT 3 - ventilation - maisons communales	62 548,15 €	18/01/2023
CDIM	WC PMR PARKING EGLISE CDIM PRELEVEMENTS AMIANTE (LM)	250,00 €	18/01/2023
CDIM	PRESBYTERE ET LA SOURCE CDIM CONTROLE VISUEL FIN TRAVAUX DE DESAMINATAGE (LM)	4 470,00 €	18/01/2023
ALPES CONTROLES	Mission CSPS crèche	3 810,00 €	18/01/2023
ALPES CONTROLES	Mission CT crèche	4 644,00 €	18/01/2023
IKEA	Etagères école élémentaire	652,84 €	18/01/2023
Prunier Menuise	Acompte Lot 5 - menuiseries	352 387,90 €	18/01/2023
SERFIM T,I,C	NOUVELLE VOIRIE TOTEMS PUBLICITAIRES LM	46 772,40 €	18/01/2023
ADEQUAT	équipements sportifs - buts ecole élémentaire	3 655,20 €	18/01/2023
J2C	équipements sportifs - installation buts école élémentaire	1 800,00 €	18/01/2023
LABOSPORT	GYMNASSE SINISTRE CONTROLE SURFACE SOL LM	1 422,00 €	18/01/2023
KAYAK Architect	CENTRE DE LOISIRS LES MOUETTES HONOPRAIRES ARCHI PHASE 2 MOE LM	51 360,00 €	18/01/2023
M2TP SAS	WC PMR PARKING EGLISE RteSEaux EU EP ELEC LM	4 980,00 €	18/01/2023
TECHER PATRICK	WC PMR PARKING EGLISE TRAVAUX MACONNERIE LM	20 362,72 €	18/01/2023
CHOLAT JARDINS	Différentes fleurs	1 926,54 €	18/01/2023
ST GROUPE	GYMNASSE SINISTRE REMPLACEMENT SOL LM	185 581,75 €	18/01/2023

ENEDIS	PRESBYTER ET LA SOURCE MODIFICATION BRANCHEMENT BUREAUX (LM)	1 234,80 €	18/01/2023
ENEDIS	PRESBYTERE ET LA SOURCE RACCORDEMENT ENEDIS CREATION COMPTAGE LOGEMENT (LM)	1 331,28 €	18/01/2023
GEODE	Nouvelle voirie - rétablissement de bornage (LM)	1 195,80 €	18/01/2023
FOOGA	GYMNASE SINISTRE CAGES HAND BALL (LM)	3 843,60 €	18/01/2023
FOOGA	GYMNASE SINISTRE CLOISONS DE SEPARATION AMOVIBLES LM	4 032,00 €	18/01/2023
ENEDIS	WC PMR PARKING EGLISE ENEDIS CREATION COMPTAGE (LM)	1 331,28 €	18/01/2023
ENEDIS	NOUVELLE VOIRIE ENEDIS COMPTAGE NOUVELLE ARMOIRE ELECTRIQUE (LM)	1 331,28 €	18/01/2023
AXIALIS	NOUVELLE VOIRIE FOURNITURE PANNEAUX ONCIEUX LM	804,00 €	18/01/2023
AMAZON BUSINESS	Support TV roulant salle du conseil	214,96 €	18/01/2023
Résilians Group	GYMNASE SINISTRE TRAVAUX DE DEPOSE ASSECHEMENT NETTOYAGE LM	17 341,36 €	18/01/2023
ERDB	NOUVELLE VOIRIE - ERDB LOT N°3 ECLAIRAGE (LM)	63 610,80 €	18/01/2023
GONTHIER	Nouvelle voirie - Lot n°2 : aménagements paysagers et revêtements de surface (LM)	168 666,60 €	18/01/2023
Dauphiné média	ANNONCE AWS LES MOUETTES CONSULTATION APPELL OFFRES LM	744,78 €	18/01/2023
Résilians Group	GYMNASE SINISTRE NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 3iD RESILIANS (LM)	2 640,00 €	18/01/2023
ATECH	JARDINIERS PLACE DE LA MAIRIE	26 376,00 €	18/01/2023
Dauphiné média	Annonces légales MAPA Crèche	709,64 €	18/01/2023
GAZZOTTI	PRSBYTERE ET LA SOURCE MARCHE GAZZOTTI LOT N°5 : CARRELAGE ET FAIENCE (LM)	10 380,30 €	18/01/2023
ARTI SOLS	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE ARTI SOL LOT N°6 SOLS SOUPLES ( LM)	23 542,80 €	18/01/2023
STS ALPES	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE STS ALPES LOT N°8 ISOLATIONS EXTERIEURES ET FACADES (LM)	21 894,00 €	18/01/2023
SOUEM	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE SOUEM CONSTRUCTION LOT N°9 SERRURERIE (LM)	5 940,00 €	18/01/2023
REY & Frères	Prsbytere et la salle de la Source - Marché Rey & Frères lot n°11 : Ploberie-Sanitaire-Chauffage-VMC	126 500,00 €	18/01/2023
GERELLI Maçonne	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE GERELLI LOT N°1 GROS OEUVRE (LM)	32 744,00 €	18/01/2023
MONCENIX-LA RUE	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE MONCENIX LARUE LOT N°10 ELECTRICITE (LM)	42 984,99 €	18/01/2023
DOMENGET Toits	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE DOMENGET LOT N°2 CHARPENTE BOIS (LM)	67 254,00 €	18/01/2023
RIBEAUD	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE RIBEAUD LOT N°3 MENUISERIE (LM)	69 600,00 €	18/01/2023
CIPP	PRESBYTERE ET LA SOURCE Marché CIPP LOT N°4 CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS (LM)	68 400,00 €	18/01/2023
CIPP	PRESBYTER ET LA SOURCE MARCHE CIPP LOT N°7 PEINTURES LM	26 739,60 €	18/01/2023
CITEOS	Eclairage public rue de la chavanne	1 056,00 €	18/01/2023
EPFL Savoie	portage maisons centre bourg	20 000,00 €	18/01/2023
LTP Génie Civil	AMENAGEMENT CENTRE BOURG LOT 1 MARCHE 22-170B	884,25 €	18/01/2023
FAST PAVING	NOUVELLE VOIRIE SOUS TRAITANT COLAS LOT 1	3 240,60 €	18/01/2023
MOSAIC	PORTABLE TELETRAVAIL	1 195,20 €	18/01/2023
SDES	Enfouissement réseaux Terrailleurs	17 319,50 €	18/01/2023
DARTY	ENCEINTE SONO	639,97 €	18/01/2023
ENEDIS	PRESBYTERE ET LA SALLE DE LA SOURCE ENEDIS CREATION COMPTAGE DE LA SALLE DE LA SOURCE (LM)	1 331,88 €	18/01/2023
SORIA INGENIEUR	CENTRE DE LOISIRS " LES MOUETTES " SORIA INGENIEUR CONSEIL BE FLUIDES (LM)	8 436,00 €	18/01/2023
GRAND CHAMBERY	MISSION D ARCHIVAGE MD	2 000,00 €	18/01/2023

UGAP	ARMOIRE FORTE HAUTE SERENITY MD	1 629,00 €	17/01/2023
MECAN HYDRO	REPARATION NACELLE MD	649,64 €	16/01/2023
YESSS ELECTRIQU	AMPOULES LED MD	326,90 €	16/01/2023
CHOLAT JARDINS	100 CERATOSTIGMAS MD	242,00 €	13/01/2023
E2S	CONTRAT DE MAINTENANCE GENIE CLIMATIQUE DEPANNAGES FORFAITAIRES	8 065,20 €	16/02/2023
BODET	REPLACEMENT DU TINTEMENT DE LA CLOCHE ET MISE EN PLACE DE CONDENSATEUR MD	1 485,00 €	03/02/2023
SORIA INGENIEUR	CENTRE DE LOISIRS " LES MOUETTES " SORIA INGENIEUR CONSEIL BE FLUIDES (LM)	8 436,00 €	16/01/2023
AXIA ETS POUGET	DECHETS VERTS DECEMBRE 2022	791,09 €	12/01/2023
ENEDIS	PRESBYTERE ET LA SALLE DE LA SOURCE ENEDIS CREATION COMPTAGE DE LA SALLE DE LA SOURCE (LM)	1 331,88 €	04/01/2023
RIBEAUD	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE RIBEAU LOT N°3 MENUISERIE (LM)	69 600,00 €	02/01/2023
ADIS	INTERPRETES FRANCAIS LANGUE DES SIGNES VOEUX DU MAIRE	346,00 €	29/12/2022
REBALPES	ENREGISTREMENT VIDEO VOEUX DU MAIRE	800,00 €	29/12/2022
REBALPES	PRISE DE PHOTOGRAPHIES AERIENNES	750,00 €	29/12/2022
GARIN Théâtre	COMMANDE CP CM	1 551,12 €	27/12/2022
GARIN Théâtre	COMMANDE CE CM	362,23 €	27/12/2022
Renault Trucks	REPARATION MAXITY	292,96 €	23/12/2022
VUILLERMET HORT	DIVERSES FLEURS	1 894,61 €	23/12/2022
DARTY	ENCEINTE SONO	639,97 €	21/12/2022
ROUSSEY	KIT DOSEUR DETERGENT ; DOSEUR RINCAGE ; FRAIS PORT USINE MD	308,30 €	20/12/2022
VAUDAUX J,	REPARATION TRACTEUR RENAULT MD	204,84 €	20/12/2022
VOIRON	DIVERSES FLEURS MD	516,89 €	20/12/2022
SOUPE	FOURNITURE DE VEGETAUX MD	2 064,10 €	20/12/2022
SDES	Enfouissement réseaux Terrailleurs	17 319,50 €	20/12/2022
GAP EDITIONS	2400 EXEMPLAIRES BARBY AVEC VOUS NUMERO 8 MD	3 300,00 €	14/12/2022
MOSAIC	PORTABLE TELETRAVAIL	1 195,20 €	14/12/2022
METRO	divers	332,05 €	14/12/2022
GAP EDITIONS	CARTE DE VOEUX 2023	594,00 €	13/12/2022
DISPANO	découpe Panneaux gymnase	298,61 €	13/12/2022
EPFL Savoie	portage maisons centre bourg	20 000,00 €	12/12/2022
LTP Génie Civil	AMENAGEMENT CENTRE BOURG LOT 1 MARCHE 22-170B	28 913,00 €	12/12/2022
FAST PAVING	NOUVELLE VOIRIE SOUS TRAITANT COLAS LOT 1	4 551,00 €	12/12/2022
PLG	MOUSSE LAVANTE MAINS TOUS BATIMENTS	1 268,16 €	12/12/2022
SICA VINS CRUET	60 BOUTEILLES CREMANT DE SAVOIE BLANC	450,00 €	12/12/2022
LA MURE BIANCO	Cuve excellium	4 468,50 €	08/12/2022
GARAGE SICLARI	entretien citroën berlingo	393,07 €	07/12/2022
GARAGE SICLARI	réparation renault maxity	473,42 €	07/12/2022
VIDONI FREDERIC	Spots basse conso sculpture animée	210,00 €	02/12/2022
CAILLET Gilbert	Sapins 2022	236,50 €	02/12/2022
CIPP	PRESBYTERE ET LA SOURCE Marché CIPP LOT N°4 CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS (LM)	68 400,00 €	01/12/2022
CIPP	PRESBYTER ET LA SOURCE MARCHE CIPP LOT N°7 PEINTURES LM	26 739,60 €	01/12/2022
CITEOS	Eclairage public rue de la chavanne	1 056,00 €	01/12/2022
GERELLI Maçonne	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE GERELLI LOT N°1 GROS OEUVRE (LM)	32 744,00 €	30/11/2022
MONCENIX-LA RUE	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE MONCENIX LARUE LOT N°10 ELECTRICITE (LM)	42 984,99 €	30/11/2022

DOMENGET Toits	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE DOMENGET LOT N°2 CHARPENTE BOIS (LM)	67 254,00 €	30/11/2022
AGATE	Formation sur le logiciel Ecompta Agate	700,00 €	29/11/2022
GAZZOTTI	PRSBYTERE ET LA SOURCE MARCHE GAZZOTTI LOT N°5 : CARRELAGE ET FAIENCE (LM)	10 380,30 €	29/11/2022
ARTI SOLS	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE ARTI SOL LOT N°6 SOLS SOUPLES ( LM)	23 542,80 €	29/11/2022
STS ALPES	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE STS ALPES LOT N°8 ISOLATIONS EXTERIEURES ET FACADES (LM)	21 894,00 €	29/11/2022
SOUEDEM	PRESBYTERE ET LA SOURCE MARCHE SOUEDEM CONSTRCUTION LOT N°9 SERRURERIE (LM)	5 940,00 €	29/11/2022
REY & Frères	Prsbytère et la salle de la Source - Marché Rey & Frères lot n°11 : Ploberie-Sanitaire-Chauffage-VMC	126 500,00 €	29/11/2022
PROLIANS	stocks fournitures atelier	449,18 €	25/11/2022
ESPRIT GOURMET	Cadeaux gastronomiques	6 119,00 €	25/11/2022
ASS	Vêtements agents ST année 2022 complément TTC	318,30 €	25/11/2022
TRAITEUR A TABL	Soirée du personnel 09/12/2022	1 110,00 €	24/11/2022
MOSAIC	Renouvellement 15 licences ESET	399,60 €	24/11/2022
SCAVI	débouchage canalisations ecole mat 2/2	2 470,09 €	23/11/2022
REXEL	Câble électrique, goulottes	221,59 €	22/11/2022
SUPGR	carburant septembre 2022	246,83 €	22/11/2022
VERITAS	Contrôle technique bâtiments commune	3 344,92 €	22/11/2022
ATECH	JARDINIERS PLACE DE LA MAIRIE	26 376,00 €	22/11/2022
LA MONNAIE AUTR	53 elefs à 40 € pour le personnel fin d'année	2 120,00 €	22/11/2022
Dauphiné média	Annonces légales MAPA Crèche	709,64 €	22/11/2022
Dauphiné média	ANNONCE AWS LES MOUETTES CONSULTATION APPELL OFFRES LM	744,78 €	21/11/2022
Résilians Group	GYMNASE SINISTRE NETTOYAGE FIN DE CHANTIER 3iD RESILIANS (LM)	2 640,00 €	21/11/2022
TRENOIS	Clés vestiaire foot	413,14 €	21/11/2022
BARBYTHON	50 paquets de papillotes Barbython	200,00 €	18/11/2022
ERDB	NOUVELLE VOIRIE - ERDB LOT N°3 ECLAIRAGE (LM)	63 610,80 €	17/11/2022
GONTHIER	Nouvelle voirie - Lot n°2 : aménagements paysagers et revêtements de surface (LM)	168 666,60 €	17/11/2022
ROUSSEY	CENTRE DE LOISIRS LES MOUETTES REMPLACEMENT ROBINET PLONGE LM	350,40 €	16/11/2022
Résilians Group	GYMNASE SINISTRE TRAVAUX DE DEPOSE ASSECHEMENT NETTOYAGE LM	17 341,36 €	16/11/2022
ERDB	ACCIDENT 08 OCTOBRE 2021 AVENUE RENE CASSIN ENTRER CLOS GAILLARD LM	6 747,00 €	16/11/2022
METRO	Chips, cacahuète, filtres, café, sucre, vinaigre blanc	211,25 €	15/11/2022
AMAZON BUSINESS	Support TV roulant salle du conseil	214,96 €	15/11/2022
COUGNAUD	Prolongation location modulaires école maternelle 22 23	36 766,65 €	15/11/2022

## **XXI. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'un accident survenu le 13 mars dans l'épingle de la RD et du Chemin du Réservoir. Un salarié de l'entreprise Colas, Bryan MARTINO, résidant à Saint-Jean de Maurienne, a été fauché par un camion et est décédé sur le coup.

- Suite aux travaux de réhabilitation de l'école maternelle, l'entrée des enfants et des enseignants le 16 mars a été une réussite.
- Afin d'engager les travaux de réhabilitation des 2 bâtiments, le centre de loisirs a déménagé la semaine précédente. Le déménagement de la crèche est prévu fin avril. L'accès au chantier se fera par la rue des Charmilles.
- L'ouverture à la circulation de l'avenue Jean-Baptiste d'Oncieu de la Bâtie est prévue le 2 mai.
- L'inauguration du quartier du Grand Clos est fixée le 31 mars.
- Les jardinières ont été livrées place de la mairie.
- Une réflexion est menée sur l'entrée des zones 30 : la zone 30 de l'entrée de ville débiterait côté tennis et côté chaufferie bois. Côté Challes-les-Eaux, la zone 30 débiterait rue du Champ de Mars.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 31 mars 2023

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Christophe PIERRETON

Grégory BORRIONE